

## Réunion coordo virtuelle 18 avril 2016

### lien vers vidéoconf

[https://plus.google.com/hangouts/\\_/uamudzy4pzdgzf73aferh3wolue?authuser=0&hl=fr](https://plus.google.com/hangouts/_/uamudzy4pzdgzf73aferh3wolue?authuser=0&hl=fr)

Présents: Gatien, Christian, Etienne, Vinciane

Excusés : Christophe (en comac), Marc, Vanessa, Aurore (avait prévenu lors de la dernière réunion)

### TODO en attente

@prévoir prochaine réunion coordo 27 juin

- on fait quoi des journées animateurs et du travail autour des concepts Ere

@tous : Quand on reçoit la convention à signer on envoie aussi la DC1 + 2

*à l'accord du budget / décision fin de mois d'après christine*

@christine : renvoie à tous... pour relecture des textes "vivre la wallonie"

*christine n'a pas encore reçu les textes...*

~~@ Anne (ou Vanessa) demande tarif pour animation réunion~~

@ Etienne gère l'invitation + doodle

@TOUS : d'ici 21 avril : donner son avis sur texte DD ou sinon ça part comme ça

~~@Gatien : envoi un mail au coordo~~

@Etienne envoie lundi en fonction

@Tous : voir comment être présent le 17 mai pour suite stratégie ere

@Vincianne : collecte des infos auprès d'Anne + tenir informé Etienne

### OJ de la réunion

#### Stratégie Régionale de DD : validation du texte

voir en bas du doc

Ok pour Mouscron

#### Stratégie Wallonne d'ErE/DD : suite AG RID ?

Suite au document envoyé au Cabinet "présentation du réseau des cries"

dans le doc organigramme de l'ere, le réseau des crie a une place visible par contre dans la stratégie et l'état des lieux, le réseau des cries n'est pas du tout visible.

=> **17 mai : 11h30 – 12h30** : rencontre de toutes les associations avec le Ministre - 11h30-12h30, Namur.

#### Réunion de travail sur asbl réseau crie

Concernant le prix des prestations, je pourrai intervenir à 100€/h + 60€/déplacement sur Namur. « Après lecture du contexte, c'est un beau projet de collaboration que vous décidez de mettre en place. Par ce 1<sup>er</sup> travail sur les statuts et modalités de fonctionnement, il s'agit effectivement d'instaurer confiance et cohésion pour assurer une bonne base au fonctionnement futur. Je pourrais effectivement intervenir dans ce projet en tant

qu'animatrice, modératrice et par l'apport de méthodologie spécifique permettant échanges constructifs et productions communes.

## Divers

### TVA

- à suivre

### CECP

- pas de news pour instant

### Intradel

- réponse commune des cries de la province de liège / produits d'entretien

---

## Deuxième stratégie wallonne de développement durable Contribution des CRIE à la Consultation

Les Centres régionaux d'initiation à l'environnement ont été institués par la Wallonie par décret du 5 juin 1999 et ont pour mission principale de promouvoir la connaissance générale de l'environnement auprès des organisations de jeunesse et d'adultes, des écoles, des familles, des administrations. Ils sont actuellement au nombre de 11, répartis sur territoire de la Wallonie.

Concrètement, ils sont chargés de :

1. Concevoir, dispenser et fournir une méthodologie de l'animation et du matériel didactique et de vulgarisation;
2. Organiser des animations et des activités de sensibilisation;
3. Organiser des stages;
4. Organiser des formations.

Les coordinateurs des CRIE ont pris connaissance du projet de [deuxième stratégie wallonne de développement durable](#) et ont formulé plusieurs remarques.

1. De manière générale, les coordinateurs des CRIE saluent que soit affirmé d'emblée, dans l'axe « Ici – Vivre en 2050 en Wallonie » de la vision à long terme, que « Chaque citoyen évoluera dans un environnement sain et de qualité et aura accès à des espaces verts et des espaces publics à proximité de son domicile » (page 6).
2. Ils apprécient également l'introduction d'une action transversale portant sur l'éducation au développement durable (page 52).
3. Au regard de l'axe du plan d'action 4.1.3. « Accompagner la transition vers des modes de production et de consommation durables sur toute la chaîne alimentaires » et suivants, la notion d'alimentation durable semble se confondre avec celle d'autonomie alimentaire sans qu'il ne soit fait mention de l'absence de recours à des produits phytosanitaires, aux labels bio ou à la permaculture. Le document gagnerait à être plus précis. (pages 44-45)
4. Au regard de l'axe du plan d'action 4.1.4. « Développer les compétences et favoriser l'insertion sociale dans le domaine alimentaire » (pages 44-45), l'action A17 visant un coaching de famille laisse entendre qu'une approche individualisée et descendante serait préférée à une approche plus horizontale misant sur l'échange de pratiques et de savoirs

entre pairs et la dynamique de groupe. La pratique des CRIE a montré que cette seconde est plus efficace même si la première lui est utilement complémentaire.

5. L'action A18 (page 45) vise à renforcer les compétences d'auto-production potagère. Il semble opportun que soient aussi renforcées les compétences permettant d'acquérir des produits locaux de base et d'autres permettant leur transformation par le consommateur final.

L'auto-production porte également sur la fabrication de produits ménagers et de cosmétiques. Ces éléments pourraient être utilement intégrés au plan d'action, par exemple dans la section consacrée aux ressources.

6. Au regard de l'axe du plan d'action 4.3.1. « Valoriser et faciliter l'utilisation de ressources naturelles locales » (page 49), il est étonnant que les « espaces verts » ne soient pas explicitement considérés comme des ressources à préserver. Des actions spécifiques pourraient être ajoutées afin de mettre en œuvre la vision qui envisage qu'en 2050 « Chaque citoyen [...] aura accès à des espaces verts et des espaces publics à proximité de son domicile ». Outre l'existence et la préservation de ces espaces verts, le plan d'action pourrait envisager une promotion de ces espaces et une sensibilisation à leur fréquentation, particulièrement pour les publics en situation de précarité. La fréquentation d'espace vert est reconnue comme contribuant, à faible coût, au bien être psycho-social des personnes et au renforcement de choix durables.
7. Au regard de l'axe du plan d'action 4.4.1. « Information et sensibilisation », les CRIE se reconnaissent parmi les acteurs wallons à qui seront destinés les outils les sensibilisant à l'intégration des principes du développement durables dans leurs activités (action IS03). L'établissement d'un programme de communication avec un fil conducteur pluriannuel pour la mise à l'honneur de nouvelles thématiques (action IS04), répond au souhait des CRIE d'être informés au moins une année à l'avance des projets de campagnes auxquels ils pourront contribuer, de manière à pouvoir les inscrire dans leurs programmes de travail annuels. (page 52)
8. Au regard de l'axe du plan d'action 4.4.2. « Education au développement durable », il semble essentiel que les différentes composantes de cette éducation soient énoncées, soit outre l'éducation à l'environnement, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement et la promotion de la santé. Il ne revient en effet pas aux seuls acteurs de l'éducation à l'environnement de porter les enjeux de l'éducation au développement durable. Ce serait soit réduire la portée de cette dernière à l'environnement, soit faire porter à ces acteurs une responsabilité qui n'est pas la leur. (page 52)
9. D'autre part, il semblerait utile que les finalités d'une éducation au développement durable soient précisées. Les actions envisagées dans cette section ne rendent compte que d'une visée instrumentale du monde. Il n'est pas fait mention d'aspects relationnels tant à l'égard de l'environnement, que des liens à la communauté ou aux institutions. Il n'est pas question du lien entre l'éducation au développement durable et le développement du bien être.
10. Dans cet axe, l'action ER01 d'initiatives et de projets qui compléteraient les outils déjà existants. La formulation de cette action gagnerait à être revue. La notion d' « outils déjà existant » ne rend pas compte de la diversité des pratiques actuellement mises en œuvre pour sensibiliser les publics dans une perspective de développement durable. Ne s'agirait-il par ailleurs plutôt de « promouvoir les projets promouvant le développement

durable » de « promouvoir les projets promouvant l'éducation au développement durable » ? (page 53)

11. L'action ER02 visant la réalisation d'un cadastre des outils d'éducation au développement durable pourrait utilement être reliée au projet de « Forum Jeunesse », actuellement à cours d'élaboration, sous l'égide de la Ministre de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il rassemblera de nombreux outils visant l'éducation à la citoyenneté au sens large.
12. L'opportunité de l'action ER04 visant la mise en place d'un processus de validation des activités d'éducation au développement durable en vue de la diffusion aux enseignants devrait être évaluée au regard de l'Accord de coopération conclu entre la Wallonie, la Région Bruxelles Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'éducation relative à l'environnement. La notion de label y a été discutée et abandonnée, notamment pour des raisons de praticabilité. La création d'une structure nouvelle risquerait d'être redondante. Par ailleurs, il importe à cet égard d'être attentif à ne pas évaluer les activités d'éducation au développement durable, souvent inspirées par les méthodologies de l'éducation non formelle, par les seuls critères de l'éducation formelle. Le développement durable s'inscrit également dans le développement de pratiques pédagogiques innovantes.
13. Au regard de l'axe du plan d'action 4.4.2. « Recherche », l'accent pourrait être davantage mis sur le caractère innovant des initiatives citoyennes et des acteurs associatifs. (action ER08, page 54)
14. Il semble utile de préciser les objectifs de l'évaluation des impacts fiscaux et sociaux de certains modes de consommation et de production envisagée dans l'action ER10. La promotion des initiatives à impact positifs, notamment en termes de renforcement des liens sociaux, devrait d'emblée être programmée.